



GARANTIE ET ENTRETIEN

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Modèle:.....

N° d'immatriculation:

N° de moteur:

N° de stock:

N° de couleur:

N° de garniture:

Date de livraison :

N° de VIN:.....

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour votre propre sécurité, Lexus n'a pas repris les données du propriétaire dans votre carnet d'entretien. Ceci afin d'éviter qu'elles ne tombent entre de mauvaises mains en cas de cambriolage ou de vol du véhicule. Il est conseillé de ne pas laisser d'autres articles tels que les documents d'assurance à l'intérieur du véhicule.

Votre contact au service après-vente

Rechercher en ligne



CERTIFICAT DE QUALITÉ

Lexus est reconnu pour ses mesures rigoureuses de contrôle de qualité à toutes les étapes de la fabrication. Les informations sur l'installation des accessoires et ce certificat de qualité servent à garantir que tout a été préparé pour que votre véhicule vous soit livré dans les meilleures conditions, avec les accessoires Lexus que vous avez demandés.

TAMPON DU REVENDEUR LEXUS AGRÉÉ

Le soussigné certifie que ce véhicule a été préparé conformément aux critères de LEXUS.

Signature

Nom :

Titre :

Date :

MODÈLES CONCERNÉS*

DÉBUT DE PRODUCTION

ES 300h	(Juillet 2018 ~)
IS 300h	(Avril 2013 ~)
LC 500	(Mars 2017 ~)
LC 500h	(Mars 2017 ~)
LS 500	(Octobre 2017 ~)
LS 500h	(Octobre 2017~)
NX 350h	(Septembre 2021~)
NX 450h+	(Septembre 2021~)
RX 300	(Décembre 2017 ~)
RX 350	(Septembre 2015 ~)
RX 350L	(Décembre 2017 ~)
RX 450h	(Octobre 2015 ~)
RX 450hL	(Décembre 2017 ~)
RC 300h	(Octobre 2015 ~)
RC F	(Septembre 2014 ~)
UX 200	(Octobre 2018 ~)
UX 250h	(Octobre 2018 ~)
UX 300e	(Août 2020 ~)

*Si cela s'applique à votre marché.

GARANTIE ET ENTRETIEN

1.	Garantie Lexus	6
1.1	Bienvenue dans l'expérience Lexus !.....	6
1.2	Couverture de la garantie Lexus en un coup d'œil.....	6
1.3	Votre garantie Lexus en détail.....	7
1.4	Dispositions générales de la garantie Lexus.....	7
1.5	Éléments non couverts par la garantie Lexus.....	8
2.	Lexus Care	9
2.1	Qu'est-ce que Lexus Care?.....	9
2.2	Lexus Care et couverture de la garantie Lexus.....	9
2.3	Pièces Lexus d'origine.....	10
2.4	Entretien de votre véhicule hybride Lexus.....	10
2.5	Entretien Lexus EV pour la UX 300e.....	10
2.6	Réparation suite à un accident.....	11
2.7	Informations d'installation.....	11
2.8	Feuille d'inspection de la carrosserie.....	13
2.9	Programme d'entretien Lexus Care.....	15
3.	Carnet d'entretien électronique Lexus	21
4.	Lexus et environnement	22
5.	Coordonnées de l'antenne locale Lexus	23

1. GARANTIE LEXUS

1.1. BIENVENUE DANS L'EXPÉRIENCE LEXUS !

Félicitations pour avoir rejoint un groupe très privilégié. Vous êtes maintenant propriétaire d'une Lexus. Ce superbe véhicule est le fruit d'une quête déterminée de la perfection en matière de motorisation - une quête qui a franchi de nombreuses barrières dans le monde des voitures.

Nous sommes persuadés que vous obtiendrez une grande satisfaction au volant de l'un des meilleurs véhicules et que votre Lexus sera à vos yeux bien plus qu'un moyen de transport.

On dit qu'on peut définir quelqu'un en fonction de ses amis. Et bien nous sommes certains que votre Lexus deviendra un ami proche et de valeur pour vous, un compagnon loyal et sincère. Votre reflet.

Il existe une autre qualité essentielle que l'on recherche davantage chez un ami : la fiabilité. Vous la trouverez également dans votre Lexus. Vous pouvez compter sur

elle dès que vous en avez besoin. Et elle ne saurait être une source de préoccupation. Nous vous assurons que vous pouvez conduire votre Lexus sans vous soucier du reste du monde.

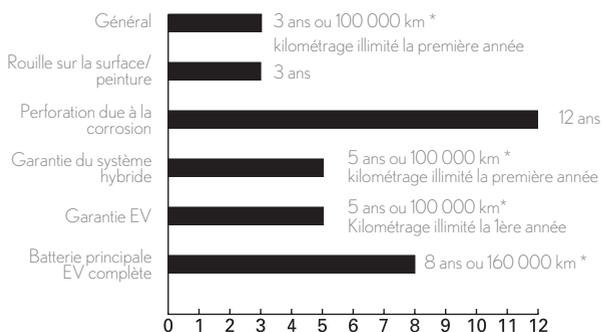
Ayez confiance en nos solides convictions. N'oubliez pas que l'équipe de Lexus ne cessera jamais de vous offrir ce qu'il y a de mieux en matière de qualité et de service, elle se consacre à une poursuite inexorable de la perfection.

Nous sommes persuadés que votre Lexus répondra à vos attentes et ira, en réalité, au-delà. Nous vous assurons cela avec une garantie solide, cette dernière est décrite dans les pages suivantes. Veuillez lire les informations détaillées afin de pouvoir apprécier une conduite sereine de votre Lexus tout en sachant que vous bénéficierez de tout le support et les services dont vous aurez besoin en toutes circonstances.

Bonne conduite !

Toutes les informations contenues dans ce livret sont les plus récentes disponibles au moment de la publication et peuvent être modifiées sans préavis. Des réserves sont faites quant aux erreurs d'impression.

1.2. COUVERTURE DE LA GARANTIE LEXUS EN UN COUP D'ŒIL



*Selon la première éventualité

1.3. VOTRE GARANTIE LEXUS EN DETAIL

Général

Tout défaut imputable à un défaut de fabrication ou de montage en utilisation normale est couvert par votre garantie. Cette disposition s'applique pendant une période de 3 ans ou sur 100 000 km, selon la première éventualité, sans limitation de kilométrage pendant la première année.

En cas de panne immobilisant votre Lexus, les frais de remorquage jusqu'au réparateur Lexus agréé le plus proche sont également couverts si cette panne est la conséquence d'un défaut couvert par la garantie.

Rouille de surface et peinture

La garantie offre une couverture de 3 ans en ce qui concerne la rouille sur la surface et les défauts de peinture apparaissant sur un des panneaux de carrosserie en raison d'un défaut de matériel ou de fabrication. La limitation de kilométrage ne s'applique pas dans cette situation.

Perforation due à la corrosion

La garantie couvre une période de 12 ans contre la perforation de la carrosserie (c.-à-d. toute perforation de la carrosserie de l'intérieur vers l'extérieur) due à la corrosion et résultant d'un défaut de matière ou d'application. La limitation de kilométrage de nouveau ne s'applique pas dans cette situation.

Le mot "Carrosserie" est utilisé pour désigner tout panneau en tôle d'origine Lexus, y compris des pièces comme le capot moteur, les portes, le couvercle de coffre et le panneau de plancher, mais il exclut les pièces fixées au corps comme les moulures, pare-chocs et charnières.

Garantie du système hybride

La garantie couvre tout défaut imputable à la fabrication ou au montage en utilisation normale pendant une période de 5 ans ou sur 100 000 km, selon la première éventualité, sans limitation de kilométrage pendant la première année pour les composants suivants du système hybride :

- La batterie hybride
- L'unité de commande électronique de batterie hybride

- L'unité de commande électronique centrale de système hybride
- L'inverseur et le convertisseur de système hybride

Garantie EV

La garantie couvre tout défaut imputable à la fabrication ou au montage en utilisation normale pendant une période de 5 ans ou sur 100 000 km, selon la première éventualité, sans limitation de kilométrage pendant la première année pour les composants suivants du système principal EV suivant :

- le moteur EV,
- la batterie EV,
- l'inverseur et le convertisseur du système EV

La dégradation de la batterie d'un véhicule entièrement électrique en-dessous de 70 % de la capacité initiale est couverte pour une période de 8 ans ou 160 000 km, selon la première échéance, illimité pour la première année.

14. DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE LEXUS

Qui est le garant ?

Votre véhicule Lexus a été fabriqué selon les standards les plus hauts et a été soigneusement inspecté avant livraison. Cela vous est garanti par TOYOTA MOTOR EUROPE S.A./N.V., Bourgetlaan 60, 1140 Bruxelles, Belgique.

Le revendeur agréé Lexus qui vous le fournira vous indiquera cette inspection en tamponnant et signant la page relative au certificat de qualité dans cette notice.

Dans quels lieux ma Lexus est-elle couverte par la garantie ?

Les conditions de la garantie Lexus telles qu'elles sont expliquées dans cette notice s'appliquent dans les pays suivants : Albanie, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, République de Macédoine du Nord et Royaume-Uni.

Si vous avez l'intention de voyager dans des pays autres que ceux cités ci-dessus, nous vous conseillons de contacter votre revendeur ou réparateur local agréé Lexus pour plus d'informations.

Quand la garantie commence-t-elle à s'appliquer ?

La période de garantie commence à la date à laquelle le véhicule est livré au premier acheteur individuel.

Y a-t-il des frais pour les réparations effectuées sous la garantie ?

Non. Votre réparateur agréé Lexus effectuera toutes les réparations couvertes par les garanties sans frais pour les pièces et la main d'œuvre. Lexus peut décider si des pièces doivent être réparées ou remplacées.

Quelles sont les conditions de la garantie ?

- Vous avez la responsabilité de soumettre le véhicule à un entretien respectant les spécifications et instructions du fabricant, comme cela est énoncé dans cette notice. Dans le cas contraire, la garantie risque de ne pas s'appliquer aux éléments associés à cet entretien.
- Conservez tous les documents nécessaires attestant que cet entretien a été réalisé.
- Vous êtes tenu d'apporter immédiatement votre véhicule chez un réparateur agréé Lexus en cas de défaut nécessitant une intervention couverte par la garantie. Cela sert à éviter que ces défauts ne s'aggravent et nécessitent ensuite une réparation plus importante qu'elle ne l'aurait été à l'origine.

La garantie couvre-t-elles les pneus ?

Une garantie séparée proposée par le fabricant de pneus couvre les pneus.

Veillez consulter votre réparateur agréé Lexus pour plus de détails.

La garantie sera-t-elle étendue si des réparations sous garantie ont été effectuées sur ma Lexus ?

La couverture de la garantie, quel que soit le type, se sera pas étendue et prendra fin une fois la période terminée conformément à ce qui est indiqué aux pages 7 et suivantes.

Que se passe-t-il si je vends ma Lexus ?

La garantie Lexus se transfère automatiquement et sans frais au nouveau propriétaire.

La garantie a-t-elle une incidence sur mes droits légaux ?

Non. Il n'y a aucune incidence de la garantie sur vos droits légaux dans la législation nationale applicable qui régit la vente de biens de consommation. L'utilisation des droits légaux en cas de non conformité est sans frais.

1.5. ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE LEXUS

L'équipe de Lexus souhaite faire tout son possible pour garantir qu'être propriétaire de votre véhicule soit une expérience tout en harmonie et extrêmement gratifiante. Notre pack garantie extensible reflète notre engagement envers cet objectif. Il est conçu pour couvrir tout défaut imputable à un défaut de fabrication ou de montage. Par conséquent, les éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie :

Usure normale

Bruit normal, vibration, usure et détérioration (décoloration, ternissement, déformation ou effacement) normales.

Frais d'entretien

Entretien normal comme révision du moteur, remplacement des liquides et filtres, lubrification, nettoyage et polissage, remplacement des bougies d'allumage, ampoules et fusibles, et remplacement des balais d'essuie-glace, plaquettes de frein/garniture et garnitures d'embrayage usés. D'autre part, si ces entretiens sont nécessaires dans le cadre d'une réparation garantie, ils sont couverts par la garantie.

Lexus avec un compteur kilométrique altéré

Les défauts d'une Lexus dans laquelle le compteur kilométrique a été altéré de sorte que le kilométrage réel du véhicule ne puisse pas être facilement déterminé.

Récupération ou perte totale du véhicule

Tout véhicule Lexus ayant été reconnu comme "récupéré" ou équivalent, ou ayant été déclaré comme "totalement perdu" ou équivalent par un établissement financier ou un assureur (par exemple lorsqu'il y a remboursement suite à un sinistre à la place des réparations car les coûts de celles-ci dépassaient la valeur de rachat du véhicule).

Dommages incidents

Dommage incident ou consécutif associé à une défaillance du véhicule. Ceux-ci comprennent, mais

sans s'y limiter, les inconvénients, les frais de transport comme la location de voitures, les taxis, les transports publics ou similaire, les appels téléphoniques et l'hébergement, la perte de biens personnels ou commerciaux et la perte de salaire ou de revenus.

Les dommages ou défaillances découlant directement ou indirectement de l'un des éléments externes suivants :

- Incendie, accidents ou vol.
- Abus ou négligence.
- Mauvaise utilisation, par exemple course ou surcharge.
- Réparations non effectuées par un réparateur Lexus agréé
- Installation de pièces d'origine autre que Lexus.
- Altération ou modification, y compris l'installation d'accessoires d'origine autre que Lexus
- Manquements dans l'entretien, y compris l'utilisation de liquides autres que ceux spécifiés dans le manuel du propriétaire.
- Produits chimiques aéroportés, sève d'arbre, débris de la route (y compris les éclats de pierre), poussière de rampe, sel, grêle, inondations, tempête de vent, déjections d'oiseaux, foudre et autres phénomènes naturels, guerres.
- Pollution de l'eau.

2. LEXUS CARE

2.1. QU'EST-CE QUE LEXUS CARE ?

Lexus Care est plus qu'un programme d'entretien. C'est une opportunité pour vous de confier le bien-être de votre Lexus à des professionnels dévoués. Une opportunité pour nous de vous proposer des niveaux inégaux d'entretien. Nous avons saisi cette opportunité et l'avons structurée. C'est ce que nous appelons Lexus Care. Ce programme a deux composantes :

1. Entretien Lexus Care complet tous les 30 000 km ou 2 ans, selon le 1er terme échu.
2. Entretien Lexus Care intermédiaire à moitié entre chaque entretien complet (exemple : à 15 000 km ou chaque année, 45 000 km ou tous les trois ans, etc., selon le 1er terme échu).

Veillez vous reporter à la section 2.9 pour plus de détails sur le programme d'entretien.

Si vos conditions de conduite* sont plus exigeantes que la normale, votre véhicule peut nécessiter des intervalles d'entretien plus courts ou un entretien plus approfondi que ce qui est mentionné dans la notice. Évaluez vos conditions de conduite spécifiques avec votre réparateur Lexus agréé ou votre réparateur indépendant qui vous recommandera un programme d'entretien approprié et vous donnera plus de détails.

* : conditions sévères telles que :

- Ralenti étendu et/ou conduite à faible vitesse (par exemple taxi, livraison porte à porte, ambulance, police, école de conduite,...).
- Courts trajets répétés de moins de 8 km alors que les températures extérieures restent négatives (le moteur n'atteint pas la température normale).
- Conduite continue à vitesse élevée (80 % ou plus de la vitesse maximale du véhicule) pendant plus de 2 heures.
- Véhicule lourdement chargé (par exemple, traction d'une remorque).
- Conduite fréquente dans des conduites de conduite difficiles (routes irrégulières, routes boueuses, routes avec de la poussière, de la neige fondue, du sel).

2.2. LEXUS CARE ET COUVERTURE DE LA GARANTIE LEXUS

La maintenance de votre Lexus conformément aux spécifications de cette documentation est nécessaire pour garantir que la couverture de votre garantie reste en vigueur pour les pièces liées demandant un entretien. Nous vous suggérons donc de bien conserver les informations détaillées de votre programme Lexus Care, y compris les dates des travaux d'entretien et les installations de pièces. Ces informations doivent être fournies au nouveau propriétaire du véhicule si vous le vendez.

La garantie ne couvre pas tout dommage ou dysfonctionnement provoqué par des manquements dans l'entretien conformément aux spécifications et instructions du fabricant, ou par l'utilisation de liquides autres que ceux prescrits dans le manuel d'utilisation.

Nous vous recommandons de vous rendre chez un réparateur agréé Lexus pour faire réaliser l'entretien de votre Lexus. Un autre professionnel dûment qualifié et équipé peut également effectuer l'entretien de votre véhicule. Étant spécialisés dans les travaux sur les véhicules Lexus, les réparateurs agréés Lexus vous

garantissent que votre véhicule se trouve entre les meilleures mains.

Nos maîtres techniciens, en plus d'être spécialement formés pour s'occuper des véhicules Lexus, ont toujours des années d'expérience avant de se voir confier le privilège et la responsabilité de s'occuper de votre Lexus. Ils se tiennent constamment informés des technologies et ingénieries relatives à l'entretien des Lexus reprises dans nos bulletins techniques, nos publications et formations sur l'entretien. Tous sont lauréats du très réputé programme Lexus Certified Technician, avec tous les examens rigoureux qui vont avec.

L'intégrité est au cœur de ce que nous faisons et nous soutenons une politique de totale transparence concernant notre programme Lexus Care. Vous avez le droit de savoir comment nous nous occupons de votre Lexus. Vous pouvez donc demander à voir les références des techniciens qui travaillent sur votre Lexus si vous le souhaitez.

2.3. PIÈCES LEXUS D'ORIGINE

L'utilisation de pièces d'origine Lexus pour l'entretien et la réparation est recommandée. D'autres pièces de qualité correspondante peuvent aussi être utilisées. Les pièces d'origine Lexus sont fabriquées en respectant les standards les plus élevés en matière de qualité et performance, et elles sont conçues pour répondre avec précision aux spécifications de Lexus. Il en va de même pour l'huile et les autres liquides. Vous devez savoir que les produits chimiques appropriés sont utilisés, conformément aux spécifications de Lexus.

Les bénéfices de cette obsession sont évidents lorsque vous conduisez votre Lexus pour la première fois ainsi que toutes les autres fois.

Vous êtes assuré d'obtenir le meilleur pour votre Lexus lorsque vous vous rendez chez un réparateur Lexus agréé. Ils ont en permanence un stock de pièces pour répondre à vos besoins d'entretien. Un accès rapide à toutes les pièces est garanti par des liaisons électroniques avec les centres de distribution de pièces Lexus.

2.4. ENTRETIEN DE VOTRE LEXUS HYBRIDE*

Vérification de l'état

Une vérification annuelle de votre véhicule hybride chez votre réparateur local LEXUS agréé est le meilleur moyen de vous assurer de pouvoir tirer le maximum de votre véhicule hybride.

Nos techniciens effectueront un test complet de votre système hybride et établiront un rapport écrit contenant toutes les informations dont vous aurez besoin afin de bien comprendre l'état de votre véhicule hybride.

Entretien étendu du véhicule hybride

Désormais, toutes les pièces constitutives hybrides sont comprises dans notre garantie 5 ans/100 000 km, selon le 1er terme échu. Une fois que votre véhicule hybride a été soumis à cette vérification, il devient éligible à 1 an/15 000 km supplémentaires, selon le 1er terme échu, dans le cadre du programme Hybrid Battery Extended Care, lequel peut s'étendre à 10 ans.

En tant que créateur de la technologie Hybrid Synergy Drive® (système hybride synergetique), seul un réparateur LEXUS agréé peut vous apporter la tranquillité d'esprit à laquelle vous vous attendez, ainsi qu'une expertise d'entretien et l'attention que mérite votre véhicule hybride.

Pour être sûr de continuer à apprécier autant d'années de motorisation, revenez toujours chez LEXUS lorsque vous aurez besoin d'un entretien de votre véhicule hybride.

* ne s'applique pas à la UX300e

2.5. ENTRETIEN LEXUS EV POUR LA UX 300E

Vérification du véhicule électrique

Une vérification annuelle chez votre réparateur local LEXUS agréé est le meilleur moyen de vous assurer de pouvoir tirer le maximum de votre véhicule électrique.

Entretien prolongé du véhicule électrique

La dégradation de la batterie EV en-dessous de 70 % de la capacité initiale est couverte pour une période de 8 ans ou 160 000 km, selon la première échéance, illimité pour la première année. Si votre véhicule a été apporté à l'atelier pour cette vérification annuelle, il devient éligible à une année/15 000 km supplémentaires, selon le 1er terme échu, l'entretien complet de la batterie EV peut s'étendre à 10 ans.

En tant que créateur de la technologie véhicules électriques Lexus (Lexus EV), seul un réparateur LEXUS EV agréé peut vous apporter la tranquillité d'esprit à laquelle vous vous attendez, ainsi qu'une expertise d'entretien.

2.6. RÉPARATION SUITE À UN ACCIDENT

Si votre Lexus est impliquée dans une collision, vous souhaitez qu'on s'en occupe de manière appropriée. Pour votre propre sécurité et votre confort, afin de conserver la valeur, les performances et l'aspect de votre Lexus, et de préserver l'intégrité de votre garantie anti-corrosion, vous souhaitez la récupérer dans son état d'avant l'accident.

Nous vous recommandons de demander à votre réparateur Lexus agréé de se charger de la réparation chez un carrossier agréé. Un autre professionnel dûment qualifié et équipé peut également vous conseiller.

Votre inquiétude pour votre Lexus est aussi la nôtre. Nos techniciens professionnels et réparateurs experts feront en sorte que votre Lexus retrouve sa sécurité et ses standards d'origine.

2.7. INFORMATIONS D'INSTALLATION

Nous vous recommandons fortement d'utiliser des pièces d'origine Lexus pour ajouter des accessoires et procéder à des réparations sur votre Lexus. Elles sont fabriquées selon les normes les plus strictes de qualité et de performance, et sont conçues pour respecter les spécifications exactes de votre véhicule.

INFORMATIONS D'INSTALLATION DES ACCESSOIRES

Cette section est utilisée uniquement si le carnet d'entretien électronique n'est pas en application dans votre pays.

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom/code du chargé d'installation

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom/code du chargé d'installation

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom/code du chargé d'installation

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom/code du chargé d'installation

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom/code du chargé d'installation

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom/code du chargé d'installation

Nom de l'accessoire
Référence
Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom/code du chargé d'installation

INFORMATIONS SUR LE REMPLACEMENT DU COMPTEUR KILOMÉTRIQUE

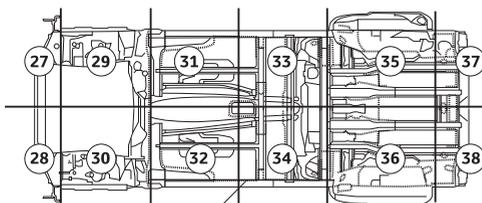
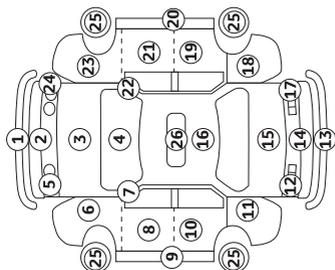
Cette section est utilisée uniquement si le carnet d'entretien électronique n'est pas en application dans votre pays.

Date d'installation
Kilométrage à l'installation
Nom / code de l'installateur

RÉFÉRENCES DES VALVES DU SYSTÈME DE GESTION DE LA PRESSION DES PNEUS

Valve pour ensemble été #1 :	Valve pour ensemble hiver #1 :
Valve pour ensemble été #2 :	Valve pour ensemble hiver #2 :
Valve pour ensemble été #3 :	Valve pour ensemble hiver #3 :
Valve pour ensemble été #4 :	Valve pour ensemble hiver #4 :
Valve de roue de secours :	

2.8. FEUILLE D'INSPECTION DE LA CARROSSERIE

Carrosserie :**Dessous de caisse :**

Remarque : en ce qui concerne le dessous de caisse, applicable uniquement pour les panneaux de feuille peints

Tableau de codes

10 Bosses	11 Rayures	12 Fissures	13 Ondulation du panneau	14 Impact/fissure dans le rembourrage de joint
36 Mauvaise réparation	38 Mauvaise application du produit d'étanchéité de carrosserie	39 Mauvaise application du produit d'étanchéité de mastic	60 Corrosion due à des pièces endommagées installées	62 Rayures causées par des interférences
78 Fissures	79 Cloques	82 Peinture qui s'écaille	83 Début de corrosion	85 Corrosion sur le bord/ joint
86 Points de rouille	87 Fixation de cire anti- corrosion	99 Autres (ajoutez une description)		

29. PROGRAMME D'ENTRETIEN LEXUS CARE

Pour ES 300h, IS 300h, LS 500, LS 500h, LC 500, LC 500h, NX 350h, NX 450h+, RX 300, RX 350, RX 350L, RX 450h, RX 450hL, RC 300h, RC F, UX 200 et UX 250h

Entretien Lexus Care complet : tous les 30 000 km ou 2 ans, selon le 1er terme échu.

Entretien Lexus Care intermédiaire : tous les 15 000 km ou chaque année, selon le 1er terme échu.

Cet entretien comprend le changement d'huile et du filtre, ainsi que des vérifications supplémentaires de la direction, les freins, les éclairages et les pneus.

Les tableaux ci-dessous indiquent exactement ce qui est réalisé à chacun de ces entretiens. Nous avons divisé les différentes tâches d'entretien pour distinguer celles qui concernent les performances générales de votre Lexus et celles ayant un impact direct sur la sécurité.

Pour des conditions normales de conduite

Remplacement - Vérification - Serrage - Remplissage		
ÉTAT	Intermédiaire	Complet
Huile moteur et filtre à huile*1	R	R
Liquide de refroidissement du moteur		V
Liquide de refroidissement d'inverseur (modèles hybrides et Plug-in hybrides uniquement)		V
Durites et branchements de refroidisseur d'huile moteur (LC 500h et RC F)		V
Filtre à air	V	V
Nettoyant pour injecteur*2	Re	Re
Soufflets d'arbre de roue		V
Boulons d'arbre de roue (RX 450h, RX 450hL, UX 250h 4WD)	S	S
Tuyaux d'échappement et fixations		V
Système de refroidissement et de réchauffeur		V
Filtre de climatisation	R	R
Bouchon de réservoir à carburant, canalisations de carburant, branchements et soupape de commande de vapeur		V
Inspection de la carrosserie (cf. feuille d'inspection de la carrosserie)		V
Filtre d'admission de refroidissement de batterie hybride (RX 450h, RX 450hL, LS 500h, ES 300h, NX 350h)	V	V / R*3

*1 : véhicules équipés du système de gestion de vidange d'huile : remplacez l'huile moteur et le filtre à huile (avec vérifications d'entretien et de sécurité) lorsque le message de rappel de vidange d'huile s'affiche (ou au moins tous les 15 000 km / an), si cela est d'application dans votre pays.

*2 : pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, les Îles Canaries, Chypre, l'Estonie, la Lettonie, l'Islande, la République de Macédoine du Nord, Malte, le Monténégro, la Serbie, la Slovaquie

*3 : pour LS 500h, ES 300h et NX 350h uniquement

Remplacement - Vérification		
SÉCURITÉ	Intermédiaire	Complet
Pédale de frein et frein de stationnement*1		V
Plaquettes et disques de frein	V	V
Garniture de frein de stationnement (IS 300h, RC 300h, RC F, LC 500, LC 500h, LS 500, LS 500h)		V
Liquide de frein		R
Tuyaux et durites de frein		V
Suspension avant et arrière		V
Volant, tringleries et boîtier de mécanisme de direction		V
Tapis de sol	V	V
Pneus, éclairages, balais d'essuie-glace et liquide de lave-glace	V	V
Joints à rotule de suspension et pare-poussières	V*2	V
*1: Vérification du frein de stationnement applicable uniquement aux modèles: IS 300h, RC 300h et RC F		
*2 : LS 500, LS 500h, LC 500h		

REPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Filtre à air	Tous les 60 000 km/4 ans
Bougies d'allumage	
Type platineum ou iridium	Tous les 90 000 km
RX 300, LS 500	Tous les 60 000 km
Liquide de refroidissement du moteur	À 150 000 km Puis, tous les 90 000 km
Liquide de refroidissement d'inverseur (modèles hybrides et Plug-in hybrides uniquement)	À 240 000 km Puis, tous les 90 000 km
Huile de boîte de transfert (RX 300 4WD, RX 350, RX 350L)	Tous les 30 000 km/4 ans
Huile de différentiel avant (LS 500, LS 500h 4WD)	Tous les 30 000 km/4 ans
Huile de différentiel arrière (sauf ES 300h, NX 350h, NX 450h+, RX 300 2WD, RX 450h, RX 450hL, UX 200, UX 250h)	Tous les 30 000 km/4 ans

VÉRIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
Courroie d'entraînement auxiliaire (sauf ES 300h, UX 250h, NX 350h, NX 450h+)	À 105 000 km/6 ans Puis, tous les 15 000 km / 1 an
Jeu des soupapes (vérification sensorielle, LC 500, RC F)	Tous les 90 000 km/6 ans
Liquide de boîte de vitesses automatique	Tous les 60 000 km/4 ans
Durites et raccords de refroidisseur de liquide de boîte de vitesses automatique pour (LC 500, LS 500, RX 350, RX 350L, UX 200)	Tous les 45 000 km/3 ans
Huile de boîte de transfert (LS 500 et LS 500h 4WD)	Tous les 45 000 km/4 ans
Huile de différentiel arrière (NX 350h 4WD, NX 450h+, RX 450h, RX 450hL, UX 250h 4WD)	Tous les 45 000 km/3 ans
Huile de différentiel avant (ES 300h, NX 350h, NX 450h+, RX 300, RX 350, RX 350L, RX 450h, RX 450hL, UX 200, UX 250h)	Tous les 60 000 km/4 ans
Boulons d'arbre de transmission (RX 300 4WD, RX 350, RX 350L)	À serrer tous les 30 000 km/4 ans
Réservoir à charbon actif	Tous les 45 000 km/2 ans Tous les 90 000 km*3
Pompe à dépression pour servofrein (LS 500, RX 300, RX 350, RX 350L, UX 200)	Tous les 195 000 km
*3 : pour la Finlande, la Norvège et la Suède uniquement	

Pour UX 300e

Entretien Lexus Care complet : tous les 30 000 km ou 2 ans, selon le 1er terme échu.

Entretien Lexus Care intermédiaire : tous les 15 000 km ou chaque année, selon le 1er terme échu.

Cet entretien comprend des vérifications de la direction, des freins, des éclairages et des pneus.

Les tableaux ci-dessous indiquent exactement ce qui est réalisé à chacun de ces entretiens. Nous avons divisé les différentes tâches d'entretien pour distinguer celles qui concernent les performances générales de votre Lexus et celles ayant un impact direct sur la sécurité.

Pour des conditions normales de conduite

Remplacement - Vérification		
ÉTAT	Intermédiaire	Complet
Liquide de refroidissement de réchauffeur		V
Liquide de refroidissement de l'inverseur		V
Soufflets d'arbre de roue		V
Filtre de climatisation	R	R
Inspection de la carrosserie (cf. feuille d'inspection de la carrosserie)		V
Batterie (12V)	V	V

Remplacement - Vérification		
SÉCURITÉ	Intermédiaire	Complet
Pédale de frein		V
Plaquettes et disques de frein	V	V
Liquide de frein		R
Tuyaux et durites de frein		V
Suspension avant et arrière		V
Volant, tringleries et boîtier de mécanisme de direction		V
Pneus, éclairages, balais d'essuie-glace et liquide de lave-glace	V	V
Joints à rotule de suspension et pare-poussières		V
Tapis de sol	V	V

REPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Liquide de refroidissement de l'inverseur	À 240 000 km Puis, tous les 90 000 km
Liquide de refroidissement de réchauffeur	À 150 000 km Puis, tous les 90 000 km

VÉRIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
Liquide de boîte de vitesses automatique	Tous les 60 000 km/4 ans
Huile de différentiel avant	Tous les 60 000 km/4 ans

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Entretien effectué
Kilométrage :
Date :

Les cases pour le cachet sont utilisées au cas où le carnet d'entretien électronique n'est pas utilisé dans votre pays.

3. CARNET D'ENTRETIEN ÉLECTRONIQUE LEXUS*

3.1. UN MOYEN SÛR DE CONSERVER L'HISTORIQUE DE VOS ENTRETIENS LEXUS

Le carnet d'entretien électronique Lexus a été développé dans le cadre de la philosophie d'innovation continue de Lexus et de notre volonté d'améliorer constamment l'expérience de propriété de chaque conducteur Lexus.

3.2. QU'EST-CE QUE LE CARNET D'ENTRETIEN ÉLECTRONIQUE ?

Le carnet d'entretien électronique remplace l'historique d'entretien traditionnel sur papier par une version numérique conservée sur ordinateur par Toyota Motor Europe. Il sert à consigner toutes les opérations de mise à niveau d'entretien et d'accessoires tout au long de la vie de votre véhicule. Chaque nouvelle Lexus est livrée avec sa feuille de couverture du carnet d'entretien électronique (portant l'identité du véhicule), ainsi qu'un enregistrement des accessoires indiquant tous les accessoires achetés en option à partir du neuf.

3.3. COMMENT FONCTIONNE LE CARNET D'ENTRETIEN ÉLECTRONIQUE ?

Chaque nouvelle Lexus dispose de son propre fichier informatique unique qui ne peut être accessible qu'en utilisant le numéro d'identification du véhicule (VIN), par un réparateur agréé Lexus ou un réparateur indépendant choisi par le propriétaire. Les propriétaires peuvent demander à tout moment une impression du carnet d'entretien électronique de leur véhicule ; le système détaille les entretiens et les mises à niveau des accessoires sur des feuilles séparées.

3.4. QUAND LE CARNET D'ENTRETIEN ÉLECTRONIQUE EST-IL MIS À JOUR ?

Le réparateur met à jour le fichier du véhicule chaque fois que des mises à niveau d'entretien ou d'accessoires sont effectuées puis, il fournit au propriétaire une nouvelle impression. Les réparateurs agréés Lexus disposent d'un accès informatique direct au système des carnets d'entretien électroniques. Les réparateurs indépendants peuvent y accéder à partir du site internet national de Toyota.

* : le carnet d'entretien électronique Lexus n'est utilisé que dans certains pays.



Identité du véhicule

VIN	JTJBBREZ00004077
Type de modèle	UX300H
Code modèle de base	AVZ15
Moteur	2.5 L 4 HV
Code moteur	2JAB-FXE
Code couleur	3H9
Date de production	2014-08-31
Date de livraison	2014-11-24

Historique de maintenance

Cachet du réparateur	Réparateur	Date de la tâche	Kilométrage	Entretien terminé
	YES	2020-08-14	144846 km	Minor Wiper blade front Brake disks/pads front & rear
	YES	2020-08-12	144846 km	Minor Rear shock absorber M.O.T. Wheel alignment

Carnet d'entretien électronique

Le carnet d'entretien électronique Toyota/Lexus est issu de la philosophie Toyota d'innovation permanente et de notre volonté d'améliorer l'expérience de tous les propriétaires de Toyota/Lexus.

- * Le carnet d'entretien électronique remplace le traditionnel carnet de bord en papier du véhicule par une version numérique, qui sera conservée en toute sécurité sur un ordinateur par Toyota/Lexus.
- * Chaque véhicule dispose de son propre fichier accessible au moyen du numéro d'identification de véhicule (VIN) pour un réparateur agréé Toyota/Lexus ou pour un réparateur indépendant choisi par le propriétaire.
- * Le réparateur doit mettre à jour le fichier du véhicule chaque fois qu'un entretien est effectué. Il doit également fournir au propriétaire une version imprimée à jour, pour sa documentation.
- * Différentes impressions seront fournies pour l'entretien et les mises à niveau d'accessoires.
- * Ce carnet d'entretien électronique concerne les véhicules vendus en Europe, neufs et d'occasion, des marques Toyota et Lexus.



Copyright 2020 © Toyota Motor Europe NV/SA
Toyota Motor Europe NV/SA et ses filiales ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation des données enregistrées par le système de carnet d'entretien électronique. Les données de ce système ne sont pas destinées à être utilisées pour des raisons autres que celles indiquées. Le contenu de ce système de données, les programmes de logiciels et les données sont fournis sous réserve de modifications sans préavis. Les données de ce système de données ne sont pas destinées à être utilisées pour des raisons autres que celles indiquées. Les données de ce système de données ne sont pas destinées à être utilisées pour des raisons autres que celles indiquées. Les données de ce système de données ne sont pas destinées à être utilisées pour des raisons autres que celles indiquées.

Votre carnet d'entretien électronique ressemble à cela lorsqu'il est imprimé.

4. LEXUS ET ENVIRONNEMENT

Chez Lexus, nous avons une réelle préoccupation et un véritable engagement pour la conservation de la planète. Nous constatons que nous avons la possibilité d'apporter une vraie contribution au monde qui nous entoure.

Les véhicules, toutefois, consomment des matières premières et de l'énergie pendant la fabrication, produisent des émissions d'échappement quand ils sont utilisés, et sont mis au rebut une fois en fin de vie. La réduction de l'impact sur l'environnement dans le cycle complet de nos véhicules constitue un défi clé pour Lexus, c'est la raison pour laquelle nous avons développé un système d'évaluation de l'empreinte écologique du véhicule (Eco-VAS), afin de mesurer l'impact sur l'environnement à chaque étape.

Pour l'étape finale de mise au rebut du véhicule, et en accord avec les objectifs de la directive européenne 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage, Lexus fait d'énormes efforts pour réduire ou bannir les substances qui inquiètent afin de minimiser les mises en décharge, de réutiliser ou recycler les pièces et composants. Pour plus d'informations sur cette directive de l'UE et le réseau agréé Lexus de reprise des véhicules hors d'usage, consultez l'antenne locale de Lexus en utilisant les coordonnées sur le troisième de couverture.

Vous aussi pouvez préserver l'environnement en utilisant votre Lexus de manière respectueuse de celui-ci. Conduisez votre véhicule sur la bonne route et vous pourriez faire baisser votre facture de carburant et les émissions de CO₂ d'environ 20-30 % :

- Enlevez tout poids en trop ou toute charge sur le toit
- Planifiez votre trajet et évitez les détours
- Évitez d'utiliser votre véhicule pour des trajets courts
- Faites l'entretien de votre véhicule conformément aux spécifications et aux instructions du fabricant
- Engagez plus tôt le rapport supérieur
- N'utilisez la climatisation qu'en cas de nécessité
- Suivez et anticipez la fluidité de la circulation
- Gardez vos vitres fermées
- Coupez le moteur si vous devez attendre plus de 60 secondes

Enfin, en réalisant l'entretien de votre véhicule chez un réparateur Lexus agréé, vous garantissez que toutes les pièces remplacées et les produits chimiques seront mis au rebut ou recyclés de manière respectueuse de l'environnement.

5. COORDONNÉES DE L'ANTENNE LOCALE LEXUS

Pays	Courriel	Contact
Autriche	www.lexus.at	+43 (1) 610 04-0
Belgique	www.lexus.be	+32 (0) 800 999 55
Bulgarie	www.lexus-bulgaria.bg	--
Chypre	www.lexus.com.cy	+357 22 593838
Îles Canaries	www.lexus-canarias.es	--
Danemark	www.lexus.dk	+45 44 85 04 00
Estonie	www.lexus.ee	--
France	www.lexus.fr	+33 (0) 800 86 96 82
Finlande	www.lexus.fi	+358 (0) 800 13663
Allemagne	www.lexus.de	+49 (0) 2234 102 2690
Grèce	www.lexus.gr	--
Hongrie	www.lexus.hu	+36-80-470-470
Lituanie	www.lexus.lt	--
Lettonie	www.lexus.lv	+372 6 130 300
Islande	www.lexus.is	+354 570 5070
Italie	www.lexus.it	--
Irlande	www.lexus.ie	+353 1 4190375
Pays-Bas	www.lexus.nl	+31 (0) 800 0315
Norvège	www.lexus.no	+47 32 20 50 00
Portugal	www.lexus.pt	+351 227 867 000
Pologne	www.lexus-polska.pl	--
Roumanie	www.lexus.ro	+40 (0) 21 2000 405
Slovénie	www.lexus.si	--
Espagne	www.lexusauto.es	--
Suède	www.lexus.se	+46 (0) 8706 71 00
Suisse	www.lexus.ch	info@lexus.ch
Royaume-Uni	www.lexus.co.uk	+44 (0) 1737 367 516



LEX-SW-00FR-01-22 V1
GARANTIE ET ENTRETIEN - 00FR V1